

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-29**

Nombre de conseillers
en exercice : 12
présents : 11
votants : 11

**OBJET :
TRAVAUX ASSAINISSEMENT - LAGUNES - AERATEURS**

Date de convocation du Conseil : **03 avril 2024**
Affichée le : **03 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **11 avril 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie, Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, REREAU Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. Le Maire rapporte & propose au Conseil Municipal les résultats de la commission « Voirie - Bâtiments » qui a eu lieu le lundi 08 avril 2024 concernant **L'ASSAINISSEMENT - LA LAGUNE - AERATEURS.**

Afin de poursuivre l'amélioration des rejets dans le cours d'eau, de limiter les odeurs pendant la période hivernale, il a été décidé d'installer des batteries pour un fonctionnement continue des aérateurs. Il a été reçu 2 devis émis par la société SIETEL, soit :

- Un devis pour l'achat de batteries pour les aérateurs fonctionnant 6h/jour en hiver et en continue la journée en été, soit : 7.213,00 € H.T.
- Un autre devis comparatif pour l'achat de batteries pour les aérateurs fonctionnant 24h/24 soit : 25.248,95 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte et valide, à l'unanimité, le choix des travaux de la commission afin d'établir le budget primitif 2024
- autorise M. Le Maire à signer le 1^{er} devis de la société SIETEL pour un montant de 7.213,00 € H.T., d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le 11 avril 2024

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le secrétaire de séance
Damien REREAU



Le Maire
Arnaud OVIDE

